

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin

Nombre de Membres

EN EXERCICE : 13

PRESENTS : 10

VOTANTS : 10

Le quatorze janvier deux mille vingt-six, le Centre Communal d'Action Sociale de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle Denise Eparvier, sous la présidence de Martine JAROUSSE, vice présidente.

PRESENTS (11) : Mme Martine JAROUSSE, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Gisèle FOUREL, Mme Brigitte GARDE, Mme Marie-Odile DALUD, Mme Francine BEAUVISAGE (Les Restos du Cœur), Josiane BONZI (Club de Loisirs du 3^{ème} âge), Jean-Noël VANEL (ADMR), Claudine VENARD (Secours catholique), Elyane LABROSSE (Pilat Prévention Santé),

EXCUSÉS (2) : M. Michel DÉVRIEUX, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE
Mme Yvette COROMPT (L'Âge d'Or)

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Nathalie ROLLAT

Convocation : 7 janvier 2026

OBJET : 2026-001

RAPPORT
ORIENTATION
BUDGETAIRE 2026

Martine JAROUSSE explique que depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un DOB s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Le DOB a pour but de renforcer les discussions au sein de l'assemblée délibérante sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Par ailleurs, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », a renforcé l'information des élus en la matière. La loi rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants, la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Martine JAROUSSE présente les éléments du rapport d'orientation budgétaire 2026. Il expose notamment les résultats de l'exercice 2025 et les perspectives de travail du budget primitif 2026.

Il est proposé au C.C.A.S. de tenir le DOB conformément au ROB présenté par Martine JAROUSSE.

Après délibération et à l'unanimité,

les membres du Conseil d'Administration présents et représentés :

- **Prennent acte** du Rapport sur les Orientations Budgétaires présentées pour l'année 2026
- **Disent que** le débat d'orientation budgétaire a été tenu conformément à la loi ATR du 6 février 1992.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 19 janvier 2026
Michel DÉVRIEUX, Maire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-264203621-20260114-2026-001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2026

